



Comment faire pour une succession.

Par **barbara60**, le **28/03/2008 à 09:00**

Bonjour,rnrnJ'ai une amie déjà âgée qui s'inquiète beaucoup. Elle a un fils pour seul famille avec qui elle habite. Plusieurs fois elle lui a demandé de voir ce problème de succession, mais, il recule toujours car il ne peut se résoudre à l'idée qu'un jour sa maman ne sera plus là.
rn Elle est propriétaire de deux maisons et désire bien sûr léguer le tout à celui-ci sans qu'il ait à s'acquitter de frais incroyables.rnrnComment doit-elle procéder et surtout quoi opter comme genre de "donation" ?rnrnMerci pour votre réponse.

Par **Thierry Nicolaides**, le **28/03/2008 à 12:00**

il faut pour cela voir un notaire qui la conseillera rnrnOn peut , tous les 6 ans faire une donation à ses enfants sans droits de succession à hauteur de 151000 euros rnrnil est possible de donner seulement la nu propriété d'un bien voire même d'une partie d'une maison (en en conservant l'usufruit)rnrnOn peut ainsi transférer ses biens à ses héritiers à moindre frais.rnrncordialement rnrnThierry

Par **barbara60**, le **28/03/2008 à 15:10**

Merci beaucoup Thierry.rnrnSi simplement celà pouvait la tranquiliser, ce serait déjà un point énorme.rnrnEncore merci.rnrnBarbara